

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011  
DELIBERATION N° 107/2011



**VILLE DE BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime)**

**CONSEIL MUNICIPAL  
23 JUIN 2011**

Date de la convocation : 17 juin 2011

Date d'affichage : 17 juin 2011

Conseillers en exercice : 33

Conseillers Présents régulièrement convoqués : 24 jusqu'à 18h41, 25 à partir de 18h41

Représentés régulièrement convoqués : 8

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Jean-Pierre DAVID, Claude RITT, Julien LAUREAU, Françoise MARINI, Lionel EFFOSSE, André CARPENTIER, Frédéric ABRAHAM (à partir de 18h41), Michel BALDENWECK, Annie ELIOT, Anne PAILLARD, Philippe BILLIARD, Marie-Françoise SIELER, Alain BOUISSOU, Dominique MISSIMILLY, Yannick TOUZ, Dominique BERNARD, Marie-José ROQUES, Jean-Luc CHAVANIEUX, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI-DUPUIS, Carine LE GOFF, François DUGARD, Christian CHUPIN.

**Absents excusés régulièrement convoqués** : Madame Eve BRAUN pouvoir à Madame Anne PAILLARD, Madame Nicole BERGES pouvoir à Monsieur Philippe BILLIARD, Madame Corinne JULIA pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DAVID, Monsieur Jean-Pierre GUERIN pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN, Madame Véronique BARBIER pouvoir à Madame Dominique MISSIMILLY, Madame Marie-Laure RIVALS pouvoir à Madame Marie-Françoise SIELER, Madame Jeannine LECLERC-HUE pouvoir à Monsieur Gilbert RENARD, Monsieur Sylvain RICHON pouvoir à Monsieur Christian CHUPIN, Monsieur Frédéric ABRAHAM (jusqu'à 18h41).

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain BOUISSOU

**16 – OBJET : ENFANCE ET EDUCATION – ACTIVITES PERISCOLAIRES – LOCAL ADOS – EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE ET ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : Anne PAILLARD au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Enfance et Education

107/2011

La Maison des Adolescents dit « Local Ados », situé rue de la Haie, est un lieu d'accueil d'échange et d'informations organisé par la Ville de Bois-Guillaume.

Le Local Ados est ouvert aux jeunes âgés de 13 à 17 ans. Il fonctionne sous deux formes :

- durant la période scolaire, du lundi au samedi, selon un tarif annuel d'inscription de 5 €,
- durant les vacances scolaires en accueils de loisirs, selon les tarifications votées par le Conseil Municipal.

A l'initiative des jeunes qui le fréquentent, il vous est proposé de modifier les horaires d'ouverture du local ados durant la période scolaire comme suit :

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011  
DELIBERATION N° 107/2011

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Horaires actuels	16h30 – 19h00	16h30 – 19h00	14h00 – 18h00	16h30 – 19h00	16h30 – 19h00	14h00 – 18h00
<b>Horaires modifiés</b>	<b>16h00 – 19h00</b>	<b>16h00 – 19h00</b>	<b>14h00 – 18h00</b>	<b>16h00 – 19h00</b>	<b>16h00 – 19h00</b>	<b>14h00 – 18h00</b>

En effet, les cours du collège peuvent se terminer dès 16h00 et les jeunes souhaitent pouvoir bénéficier du local à leur sortie.

L'incidence financière, liée à la présence des animateurs 2h00 de plus par semaine, est de l'ordre de 2 000 € par an.

Il vous est donc proposé, après avis favorable de la Commission Enfance et Education, D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE DE MODIFIER LES HORAIRES D'OUVERTURE DU LOCAL ADOS ET, pour ce faire, DE REMETTRE A JOUR LE REGLEMENT INTERIEUR DE CET ETABLISSEMENT, conformément au projet ci-joint.

-----

PJ : Projet nouveau règlement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture : 29 juin 2011  
Affichage : 29 juin 2011

**Gilbert RENARD**  
Maire  
Conseiller Général